

Sergio ILOVAISKY-CANO à Monsieur Bernard BRIFFAULT
Fabien GERVAIS-BRIAND à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD
Jean-Pierre RICHARD à Monsieur Jean AILLAUD
Frédéric SACCO à Madame Catherine SERRA
Pierre FISCHER à Monsieur Christian CHIAPPELLA

Étaient excusés :

Madame

Hélène BLEUZEN, Céline HAYOT, Catherine MASSE, Yolande PRIMO, Béatrice TERRASSON.

Monsieur

Philippe ANGELETTI, Emmanuel LUTHRINGER, Jacques MACHEFER, Thomas FIASCHI, Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-François DUBOIS, Sylvain D'APUZZO, Jérôme PELLEGRIN, Kévin ROLANDO, Michel GASQUET, Antoine HEIL

Étaient absents :

Madame

Laurence LE ROY, Béatrice VINCENT, Béatrice GRELET, Solange FOUVET, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Elisabeth JACQUES, Jacqueline BOUYAC, Solange PONCHON, Valérie DELPECH

Monsieur

Lionel MORARD, Jean-Luc MIOLA, Jacques PENZA, Grégory BALLIN, Georges FAUCOUNNEAU, Luc MILLE, Paul COPETE, Pierre POURCIN, Roland GIRAUD, Philippe DAUMAS, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Jean-Pierre RIVET

Était présente sans voix délibérative :

Madame Jeanne BENIHYA VERDE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration, Personnel en date du 14 mars 2022,

Monsieur Jean AILLAUD, Premier Vice-Président, préside l'assemblée pour la délibération.

Madame Dominique SANTONI, Présidente du Parc du Luberon, sort de la séance avant le vote.

Constatant que le compte administratif présente :

RESULTAT A LA CLÔTURE 2021

FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES (a)	4 161 402,65
RECETTES (b)	4 122 593,82
RESULTAT (c=b-a)	- 38 808,83
RESULT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1 (d)	76 643,79
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (e=c+d)	37 834,96

RESULTAT DE CLOTURE 2021

INVESTISSEMENT		
DEPENSES (a)		825 430,90
RECETTES (b)		1 375 020,30
RESULTAT (c=d-a)		549 589,40
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORE N-1 (d)		- 146 624,35
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (e=c-d)		402 965,05
RAR	RECETTES	4 661 559,00
	DEPENSES	5 025,058,82
	Solde (f)	- 363 499,82
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT (g=e+f)		39 465,23

INVESTISSEMENT :

En rapprochant les sections, on constate avant reprise des RAR EN INVESTISSEMENT

RESULTAT DE CLOTURE SANS LES RAR	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	37 834,96
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	402 965,05
RESULTAT GLOBAL	440 800,01

En rapprochant les sections, on constate APRES REPRISE DES RAR

RESULTAT DE CLOTURE AVEC LES RAR	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	37 834,96
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	39 465,23
RESULTAT GLOBAL	77 300,19

Madame la Présidente ne prend pas part au vote.

Le Comité syndical décide à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Vice-Président,



(Signature)
 Jean AILLAUD